

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 28 janvier 2021 à 18 heures 00 minutes
mairie

Présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. BELLIN Mickaël

Président de séance : Mme COMTE Delphine

01-21 - EXTINCTEURS ET PLAN D'EVACUATION (EGLISE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Séance du 28/01/2021
01-2021

L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BELLIN Mickaël

Date de convocation
25/01/2021

Date d'affichage
25/01/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

02/02/2021

OBJET : EXTINCTEURS ET PLAN D'EVACUATION (EGLISE)

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise CHUBB France (SICLI) d'un montant total TTC de 453.42 € pour la pose d'extincteurs à l'église de COLOMBIER LE JEUNE et pour la réalisation d'un plan d'évacuation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Accepte la

et publication du :

02/02/2021

proposition de l'entreprise CHUBB France (SICLI) d'un montant total TTC de 453.42 €.

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

02-21 - DEPANNAGE CHAUDIERE LOGEMENT COMMUNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Séance du 28/01/2021

02-2021

L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BELLIN Mickaël

Date de convocation

25/01/2021

OBJET : DEPANNAGE CHAUDIERE LOGEMENT COMMUNAUX

Date d'affichage

25/01/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

02/02/2021

et publication du :

02/02/2021

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de L'entreprise EI DEPANNAGE CHAUDIERE d'un montant total TTC de 369.59 € pour la réparation de la chaudière des logements communaux – place des commerces à COLOMBIER LE JEUNE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Accepte la proposition de l'entreprise EI DEPANNAGE CHAUDIERE d'un montant total TTC de 369.59 €

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

03-21 - REFECTION MUR DU CIMETIERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Séance du 28/01/2021
03-2021

L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BELLIN Mickaël

Date de convocation
25/01/2021

OBJET : REFECTION MUR DU CIMETIERE

Date d'affichage
25/01/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

02/02/2021

et publication du :

02/02/2021

Madame le Maire explique au conseil qu'une partie du mur du cimetière est en très mauvaise état et risque de s'écrouler, c'est pourquoi elle présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SARL VERT Eric et Fils d'un montant total TTC de 4 753.20 € pour la réfection de ce mur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de l'entreprise SARL VERT Eric et Fils d'un montant total TTC de 4 753.20 €.

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE

Le Maire,

04-21 - DALLAGE ABRIS BUS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Séance du 28/01/2021
04-2021

L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BELLIN Mickaël

Date de convocation
25/01/2021

OBJET : DALLAGE ABRIS BUS

Date d'affichage
25/01/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

02/02/2021

Madame le Maire explique que suite à la proposition du conseil régional de poser un abri bus voyageur sur la place de la Mairie à COLOMBIER LE JEUNE, la commune doit prendre en charge la réalisation du dallage de la structure, c'est pourquoi elle présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SARL VERT Eric et Fils d'un montant total TTC de 1 035.24 € pour sa réalisation.

et publication du :

02/02/2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Accepte la proposition de l'entreprise SARL VERT Eric et Fils d'un montant total TTC de 1 035.24 €

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

05-21 - REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Séance du 28/01/2021

05-2021

L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BELLIN Mickaël

Date de convocation

25/01/2021

Date d'affichage

25/01/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

02/02/2021

et publication du :

02/02/2021

OBJET : REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de la SAUR d'un montant TTC de 2 355.86 € pour le remplacement d'un poteau incendie défectueux rue de l'ancienne mairie à COLOMBIER LE JEUNE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Accepte la proposition de l'entreprise SAUR d'un montant total TTC DE 2355.86 €.

Charge Mme le Maire de valider le devis et faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

06-21 - DESIGNATION MEMBRES (CLECT)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Séance du 28/01/2021
06-2021

L'an deux mil vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BELLIN Mickaël

Date de convocation
25/01/2021**OBJET : DESIGNATION MEMBRES (CLECT)****Date d'affichage**
25/01/2021Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/02/2021

et publication du :

02/02/2021

Pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Code Général des Impôts fixe les modalités de création de la CLECT. Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n° 2020-397 du Conseil d'Agglomération de ARCHE Agglo du 2 septembre 2020 fixant à 41 le nombre de membres à raison de 1 titulaire et 1 suppléant affecté par commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DESIGNER M. LONGEROUCHE Jean Michel Représentant titulaire et Mme COMTE Delphine représentant suppléant affecté pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

Fait à
Le Maire,

